Faire face aux démarchages pour les travaux de rénovation énergétique

Le démarchage à domicile dans le domaine de la rénovation énergétique, qu'il soit spontané ou suite à une prise de contact sur Internet, est une pratique toujours très courante dans l'Oise en dépit des freins mis en place par les pouvoirs publics.

L'ADIL de l'Oise vous aide à éviter les pièges qui peuvent se présenter à votre porte.

Mensonge

Certaines entreprises de travaux se présentent parfois comme partenaires d'une entité publique : l'Etat, l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), le Département, la Région…Il n'en est rien : les entités publiques ou disposant d'une mission de service public ont un devoir de neutralité et n'envoient jamais d'entreprises de travaux.

Abus

D'autres entreprises se présentent comme partenaires d'un groupe connu (souvent un énergéticien) : cela ne renseigne en rien sur la fiabilité et le sérieux de ladite entreprise. Cela veut simplement dire que l'entreprise pourra vous faire bénéficier d'une subvention octroyée par cet énergéticien (dispositif « CEE » couramment appelé « prime énergie »). Cependant, il faut savoir qu'il n'y a aucune obligation de passer par cette entreprise pour toucher cette aide, celle-ci est accessible via n'importe quelle entreprise qualifiée « RGE ».

Détournement

Parfois, des entreprises se présentent comme « envoyées/validées par la mairie » : c'est faux. Cela veut simplement dire que l'entreprise a signalé en mairie son action de démarchage à venir, comme elle en a l'obligation. Seule une **accréditation** peut valider cette démarche vérifiée voire commandée par la Mairie : lisez bien tout papier qui vous est présenté, la signature, le cachet, le papier à en-tête, les dates mentionnées.

Si vous recevez à votre domicile ces entreprises, nous vous invitons à la plus grande <u>prudence</u>.

En effet, certains commerciaux n'hésitent pas à user de toutes les méthodes possibles et imaginables pour vous arracher une signature sur un bon de commande.

Voici quelques recommandations pratiques :

- **Ne jamais donner ni montrer un document contenant des informations personnelles à une entreprise que vous ne connaissez pas :** carte d'identité, avis d'imposition, taxe foncière…

  Ne risquez pas l'usurpation d'identité

  Ces documents contiennent des données permettant de vous identifier personnellement et ainsi de réaliser des démarches en votre nom, parfois à votre insu (demandes de subventions, souscription de prêt à la consommation…).
  Lors du RDV, certains commerciaux n'hésitent pas à prendre en photo vos documents en catimini.

  Les seules données que vous pouvez communiquer sans risques et qui permettent de connaître votre éligibilité à une éventuelle aide sont le nombre d'occupants du logement et le revenu fiscal de référence.

- **Ne jamais rien signer lors de la première visite,** que ce soit électroniquement ou sur papier, quel que soit le document et peu importe ce que vous dit oralement le commercial. Ce qui est dit oralement n'a aucune valeur juridique. Il faut tout lire, surtout ce qu'on ne vous donne pas !

  La précipitation est mauvaise conseillère

  Parmi les propos classiques pour tenter d'arracher votre signature :

  « Ne vous en faites pas, c'est uniquement pour vérifier votre éligibilité » ;

  « C'est pour valider le fait que je sois passé aujourd'hui chez vous auprès de mon patron »

  = **non !** Parfois, il s'agit d'un bon de commande ou d'une offre de crédit et vous vous retrouvez engagé !

Prenez le temps de la réflexion, faites d'autres devis comparatifs, renseignez-vous…

La rénovation énergétique est un domaine complexe avec nombre d'idées reçues. Il n'existe pas de solution miracle.

Certaines entreprises jouent de cette complexité en vous donnant des arguments fallacieux pour vous vendre des travaux, parfois inutiles, souvent à des coûts prohibitifs.

Etes-vous sûr de faire le bon choix ? ayez le réflexe ADIL !

L'ADIL, en tant qu'Espace Conseil France Rénov de l'Oise, est à votre disposition pour vous conseiller gratuitement et objectivement sur la rénovation énergétique : n'hésitez pas à nous solliciter ! – **03 44 48 61 30 ; contact@adil60.fr**